

6000 habitants de Fully mieux protégés contre le Rhône

CHANTIER La digue sera protégée contre une rupture. Les travaux sont estimés à 3,2 millions de francs. Dix-huit hectares de terrains seront de nouveau constructibles.

PAR GILLES.BERREAU@LENOUVELLISTE.CH

C'est un grand jour pour Fully. Le Conseil d'Etat valaisan vient d'approuver les travaux urgents de renforcement de 3 kilomètres de la digue de la rive droite du Rhône à Fully. Tous les feux sont désormais au vert pour ce projet d'une importance cruciale pour la communauté fulliéraine.

Grâce à ces travaux, les habitants de la plaine de Fully, se trouvant en majeure partie en zone de danger rouge, bénéficieront d'une amélioration de la sécurité. Mais c'est surtout la zone rouge de grand danger, située dans les 150 mètres en pied de digue qui sera protégée du pire (une rupture) et rendue constructible. «Au total, 6000 personnes sont concernées. C'est un pas décisif vers la sécurisation de la commune», se réjouit Edouard Fellay.

18 hectares rendus constructibles

Le président de Fully se dit «soulagé d'arriver au bout de cette procédure. De plus, il sera de nouveau possible de construire sur le long de la digue, où le danger est actuellement trop important.» En effet, sur les 126 hectares en zone rouge dans sa commune, «environ 18 hectares très proches de la digue sont actuellement inconstructibles et pourront l'être au fur et à mesure de l'avancement de ce chantier.»

Et Tony Arborino de confirmer: «Rhône 3 a pour but de supprimer le danger et a pour conséquence de permettre de construire en Valais sur 1000



Tony Arborino et Edouard Fellay devant la digue qui sera sécurisée ces prochains mois, afin de protéger les habitants directement menacés par une rupture en cas de forte crue du fleuve. LE NOUVELLISTE

hectares de zones à bâtir qui sinon seraient inconstructibles. Fully, comme Viège où des travaux sont en cours, en sont les parfaits exemples.»

Parois étanches sur 3 kilomètres

Dans la cité haut-valaisanne, non seulement 2800 personnes seront protégées, mais en prime Lonza peut investir un milliard de francs, et cela grâce

aux travaux déjà effectués par Rhône 3.

«Rhône 3 prévoit soit d'abaisser, soit d'élargir le lit du Rhône, soit, dans le cas de la rive droite de Fully, de renforcer les digues avec des parois métalliques étanches», explique Tony Arborino, chef de l'Office cantonal de construction du Rhône. D'une durée prévue de neuf mois, le chantier fulliérain sera mis en sou-

mission mi-octobre et devrait débuter cette année encore.

«A Fully, la pose de cet endosquelette de métal permettra d'éviter le pire: une rupture de digue, mais n'empêchera pas des débordements venant de l'amont par exemple. L'élargissement du Rhône en rive gauche, prévu dans un deuxième temps, sera nécessaire pour sécuriser complètement Fully. Cette première étape est déterminante, car elle

protège les personnes les plus gravement menacées», ajoute Tony Arborino.

Devisé à 3,2 millions de francs financés par Rhône 3, le chantier de Fully fait partie des mesures anticipées déjà mises en place à Port-Valais, Illarsaz, Vouvry ou encore vers l'ancienne raffinerie de Collombey-Muraz. Après Fully, les prochaines mesures urgentes concerneront Massongex.

Feu vert pour la passerelle



3,2 millions de francs ont été investis en 2013 pour réaménager le bisse réputé escarpé.

CHRISTIAN HOFMANN/A

BISSE DU RO Le recours de deux associations environnementales a été rejeté.

Le Tribunal fédéral rejette le recours de deux associations environnementales qui s'opposaient à la construction d'une passerelle le long du bisse du Ro sur la commune d'Icogne. Les recourantes dénonçaient l'atteinte à un site placé sous protection cantonale.

En 2014, la commune d'Icogne a mis à l'enquête la construction d'une passerelle de 120 mètres sur le sentier du bisse du Ro. Il s'agissait de sécuriser un tronçon particulièrement exposé, au lieu dit Dévaloir du Noir.

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage ainsi que Mountain Wilderness Suisse ont fait opposition, en invoquant le fait que le projet se trouvait en zone de protection cantonale du paysage. Elles demandaient aussi que les autres aménagements prévus dans le cadre de la revitalisation du bisse soient l'objet d'une évaluation d'ensemble. Les recourantes ont été déboutées par le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal valaisans.

Dans un arrêt publié mercredi, le Tribunal fédéral reconnaît tout d'abord que le projet prévoit différents aménagements au long des 6 kilomètres du tronçon. Mais la réalisation de la passerelle pourrait avoir lieu indépendamment des autres ouvrages puisqu'il s'agit de sécuriser un passage particulièrement dangereux. Dans ces conditions, il n'est pas contraire au droit de statuer d'abord sur la passerelle. **ATS**

L'ancien hôtel Bellevue bientôt démoli

LE BOUVERET Huit ans après sa fermeture, l'ancien hôtel Bellevue sera bientôt démoli. A sa place, un complexe de 32 appartements et six surfaces commerciales verra le jour.

Le flou autour de l'avenir de l'hôtel Bellevue au Bouveret est levé. Presque huit ans après la promesse de vente, la société BOAS s'apprête à passer à l'action en construisant un complexe de 32 appartements. «Dans l'immobilier, il faut savoir être patient. Mais c'est vrai que dans le cas présent, le délai a été particulièrement long. Nous sommes désormais d'attaque, après une mise à l'enquête qui n'a soulevé aucune opposition», détaille la cheffe de projet Magali Donnet.

Un budget de 16 millions

Cette lenteur est notamment due au fait que le projet en question a beaucoup évolué. L'EMS initialement envisagé par BOAS a été abandonné, la société vaudoise ayant décidé de cesser ses activités dans ce domaine. Exit également l'idée de construire des appartements protégés, un temps évoqués. «Nous ne travaillons pas en collaboration avec un CMS. Par contre, nos biens sont adaptés, avec des sols à niveau, des portes larges et des dou-

ches à l'italienne», reprend la cheffe de projet.

Le complexe coûtera 16 millions et comptera dix-huit 2,5 pièces, huit 3,5 pièces, deux studios et quatre 4,5 pièces. Il sera également composé de six surfaces commerciales. «Nous n'avons aucun contact pour le moment, mais elles donneront sur la route cantonale», spécifie Magali Donnet.

Pas une cité-dortoir

Le président de commune Pierre Zoppelletto ne s'en ca-



Le groupe BOAS va construire 32 appartements au Bouveret d'ici à l'été 2021. BOAS

che pas, ce dernier point était une condition sine qua non: «Il était capital pour nous que les locaux donnant sur la rue principale amènent de la vie. On ne souhaite pas devenir une cité-dortoir.»

Le chef de l'exécutif se dit également soulagé: «Le bâtiment du Bellevue, laissé à l'abandon depuis la vente, devenait une verrue au centre du Bouveret.

Avec cette nouvelle construction, nous restons fidèles à notre plan de zones qui prévoit que Port-Valais atteigne les 6000 habitants d'ici à vingt-cinq ans.»

La démolition de la structure actuelle est prévue entre la fin de l'année et le printemps prochain. S'ensuivront deux ans de chantier, pour une inauguration courant 2021. **JG**

PUBLICITÉ

Rue du Scex 10
1950 Sion
Tél. 027 322 82 91
Fax 027 323 11 88

du Rhône
HOTEL

BA - CHI - BOU
24.-
BA-chus CHI-noise
BOU-rguionne
Faites votre choix de viandes: bœuf, dinde, poulain et kangourou
Salade, riz ou frites
Buffet de sauces et garnitures
Pour vos fêtes, anniversaires, sorties de classes, etc., dans nos salles jusqu'à 120 personnes.